Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Forclusion pendant le plan

Par mozart1977

Bonjour,

J'ai un plan de surendettement depuis mai 2011 et il se termine en avril 2019. Je suis à jour dans mes remboursements sauf un. En effet dans ce plan j'avais 2 paliers. Le second palier à démarré en mai 2015 et j'ai 12 créanciers à rembourser. Quand j'ai mis en place les paiements des 12 créanciers, l'un d'entre eux m'a dit qu'il ne trouvait pas de dossier à mon nom.
J'ai contacté la BDF qui m'a conseillé de mettre les mensualités de coté en attendant.
Seulement voila ce créancier ne m'a jamais contacté depuis 3.5 ans et maintenant une société de recouvrement à qui j'envoi des cheque chaque mois pour d'autres dossiers qui eux sont à jour me dit par téléphone qu'elle va prononcer la caducité de mon plan car je n'ai payé aucune mensualité de ce dossier depuis 3.5 ans. Je précise que je n'ai reçu aucune mise en demeure.
Ma question est la suivante, peut-il avoir forclusion de cette dette sachant que le premier paiement aurait du se faire il y a 3.5 ans et que jusqu'à ce jour silence radio....

Merci pour votre aide